



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

12 | 2010

Autour de l'enfant : la ronde des professionnels

Le Bureau international catholique de l'enfance : réseau et tribune pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté (1947-1977). (1947-1977)

*The Bureau international catholique de l'enfance : network and forum for
exceptional child specialists in Quebec (1947-1977).*

Lucia Ferretti et Louise Bienvenue



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3192>

DOI : 10.4000/rhei.3192

ISBN : 978-2-7535-1651-9

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2010

Pagination : 155-176

ISBN : 978-2-7535-1259-7

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Lucia Ferretti et Louise Bienvenue, « Le Bureau international catholique de l'enfance : réseau et tribune pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté (1947-1977). (1947-1977) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 12 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2012, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3192> ; DOI : 10.4000/rhei.3192

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© PUR

Le Bureau international catholique de l'enfance : réseau et tribune pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté (1947-1977). (1947-1977)

The Bureau international catholique de l'enfance : network and forum for exceptional child specialists in Quebec (1947-1977).

Lucia Ferretti et Louise Bienvenue

- 1 Dans cet article, nous jetons un premier coup d'œil sur le rôle des échanges transnationaux dans l'évolution de la prise en charge des jeunes déficients mentaux, retardés intellectuels et délinquants au Québec entre la fin de la seconde guerre mondiale et l'adoption de la *Loi sur la protection de la jeunesse* en 1977.
- 2 Nous cherchons à montrer comment, durant cette trentaine d'années, les responsables et les professionnels de la protection de l'enfance au Québec ont trouvé dans leur participation au Bureau international catholique de l'enfance (BICE) un moyen d'accéder aux réflexions et expérimentations en cours un peu partout dans le monde et notamment en Europe. Ce faisant, ils n'arrivent pas les mains vides : ils apportent leur propre expertise, qui puise à certains courants américains et aussi, bien sûr, à l'évaluation des expériences que leurs devanciers et eux-mêmes ont menées au Québec. La réflexion commune conduite dans le cadre du BICE, l'importation de solutions essayées aux États-Unis ou en Europe et leur adaptation au contexte national colorent l'évolution du modèle québécois de compréhension et de traitement de l'enfance en difficulté durant les Trente Glorieuses. Elles favorisent la formulation de nouvelles réponses originales et permettent au Québec de s'affirmer à son tour comme une source d'inspiration.
- 3 Pour planter les premiers jalons de cette histoire, nous disposons de plusieurs sources. Les fonds d'archives de certains éducateurs spécialisés et celui de l'Association des

psychoéducateurs du Québec ont été en partie exploités. Des entretiens ont été réalisés avec Gilles Gendreau, Euchariste Paulhus et Clément Thibert, que nous présenterons au moment où ils entreront en scène. Nous avons aussi dépouillé les revues *L'Enfance dans le monde* et *L'Enfant exceptionnel*, organes respectifs du BICE et du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE), deux organisations multidisciplinaires vouées, dans les années 1950 et 1960, à l'étude et à la promotion de l'enfance en difficulté.

- 4 Notre propos se déploie en cinq parties. Après avoir montré la nouveauté de notre objet de recherche et le contexte historiographique dans lequel il s'insère, nous présentons le Bureau international catholique de l'enfance, à la fondation duquel est associé un des acteurs les plus influents du système québécois de protection de l'enfance de l'après-guerre : l'abbé Charles-Édouard Bourgeois. Au sein du BICE, la Commission médico-pédagogique et psychosociale s'impose d'emblée comme le lieu de la réflexion et des échanges entre spécialistes de la déficience mentale, des retards intellectuels aussi bien que de la délinquance juvénile : nous mettons en lumière le rôle pivot de Henri Bissonnier, prêtre français et ami du Québec, ainsi que les grands axes de la recherche discutés dans les conférences d'experts réunies dans les années 1950 et 1960. Enfin, nous verrons comment les réseaux transnationaux tissés au sein du BICE, entre autres, sont sollicités par le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle, cet organisme qui, des années 1960 jusqu'à la fin des années 1970, rassemble experts, fonctionnaires et ministres autour des nouveaux défis posés par ces catégories d'enfants et de jeunes en difficulté.

La constitution des réseaux transnationaux en matière de protection de l'enfance au XX^e siècle: un objet de recherche encore neuf

- 5 Des travaux comme ceux de Jean-Marie Fecteau (2004), de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat et Éric Pierre (2001), de Jean Trépanier et Françoise Tulkens (1995), ou encore ceux de Dimitri Sudan (1997) ou de David Niget (2009), pour ne mentionner que ceux-là, ont révélé la profonde parenté des modèles d'assistance, de gestion et de contrôle de l'enfance en difficulté élaborés au long des deux derniers siècles de part et d'autre de l'Atlantique, une parenté qu'ils expliquent par le triomphe de la logique libérale de régulation du social partout en Occident ainsi que par ses transformations successives¹. Dans un article qui fera longtemps référence, Pierre-Yves Saunier (2008) pose d'ailleurs l'hypothèse de « la dimension fondamentalement transnationale du domaine social »². Il montre comment, de 1800 à 1940, idées, expériences et réseaux sociaux ont voyagé et se sont fécondés, non sans se heurter à l'occasion ; ceux-ci ont informé les législations, les débats sur la question sociale, les pratiques administratives des différents États nationaux ainsi que le mouvement de professionnalisation du social. Il affirme que cela a contribué à constituer des normes communes à l'échelle des pays occidentaux, portées et diffusées par une pléiade d'acteurs (professionnels, fonctionnaires, ministres, fondations, organismes et associations de tous types) et structurées selon des régimes de circulation et de connexion qui se sont succédé tout en continuant de coexister.
- 6 Catherine Rollet (2001) a fourni, pour sa part, une illustration brillamment fouillée de ce propos. Elle a mis en lumière le rôle des congrès internationaux, à partir de la fin du XIX^e siècle, non seulement dans la diffusion de la prise en charge, selon le modèle de protection, d'une enfance et d'une jeunesse dès lors définie comme à *risque*, mais

également dans l'élaboration de ce qu'elle conçoit elle aussi comme une « culture commune » aux autorités publiques et professionnelles des pays occidentaux. Le travail de cette historienne a de plus révélé qu'après la première guerre mondiale, les pays anglo-saxons sont de mieux en mieux à même de déterminer les paramètres de cette culture commune car ils réussissent à imposer leurs priorités à l'attention de tous, que ce soit les questions à l'étude, les manières de poser les problèmes ou les modes d'intervention pour les résoudre³.

- 7 Deux études de Dominique Marshall (2000 ; 2008) confirment toutes ces conclusions et les nuancent à la fois. Marshall montre les effets, au pays même et sur la scène internationale, de la participation du Canada au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations. Comme le Canada participe à la SDN essentiellement par des Canadiens anglais, un de ces effets consiste en l'exclusion des Canadiens français des grands débats internationaux et des enjeux déterminants, bref justement d'une collaboration, à partir de leur propre expérience, à l'élaboration de la culture commune occidentale dans le champ de la protection de l'enfance. À partir de l'exemple canadien, les travaux de Marshall laissent ainsi entendre au prix de quels rapports de forces internes à certains pays, parfois, s'est construite cette culture commune à l'intérieur du grand modèle de protection caractéristique à l'époque, et ils confirment l'influence angloprotestante dans la détermination des caractéristiques de celle-ci. Mais ils permettent aussi d'entrevoir que, à côté des questions, du mode de théorisation des problèmes et des pratiques d'intervention en voie de s'imposer, continue d'exister en Occident un mode de préhension de la protection de l'enfance aux inflexions d'inspiration plus proprement catholique.
- 8 Comme cette question est assez importante pour la suite de notre propos, nous nous permettons, avec Catherine Rollet, de résumer les inflexions générales des modèles angloprotestant et catholique de protection de l'enfance qui se heurtent encore au milieu du XX^e siècle. Le modèle angloprotestant insiste à cette époque sur la valorisation de la dyade mère/enfant, sur l'éducation des mères et sur le renforcement du rôle des femmes au foyer comme mesures de prévention ; comme mesures de traitement, l'approche angloprotestante mise sur le placement familial et le travail social, une profession largement féminisée en milieu protestant. Le modèle catholique, de son côté, croit encore à cette époque à la valeur du placement en institution, au moins pour certaines catégories d'enfants, et au travail des religieuses dans des établissements modernisés. Au cours de la période étudiée dans cet article, il mise aussi de plus en plus sur l'éducation spécialisée pour le traitement des jeunes en difficulté. Il est malheureusement hors de notre propos, dans le cadre de cet article, d'entrer trop avant dans la dimension politique de ces deux modèles qui structurent les réseaux transnationaux encore au milieu du XX^e siècle. Remarquons simplement qu'après la seconde guerre mondiale, le Vatican encourage nettement la création d'organisations internationales catholiques, non seulement pour assurer une meilleure présence de l'Église catholique sur le terrain de l'assistance, de la protection de l'enfance et des autres chantiers humanitaires, mais aussi justement pour influencer plus efficacement les très nombreuses instances internationales intergouvernementales et non gouvernementales qui apparaissent alors et empêcher, justement, que la culture commune occidentale en matière de protection de l'enfance soit trop exclusivement déterminée par l'expérience des pays anglo-saxons et les valeurs protestantes⁴.

- 9 Pour apporter un éclairage complet et satisfaisant sur les échanges transnationaux dans le vaste champ de la protection de l'enfance, les travaux doivent porter attention à plusieurs ordres de phénomènes : l'analyse du contenu de ces échanges, des savoirs et des discours ; celle de leurs effets sur les politiques publiques de chacun des États nationaux, de même que l'étude de l'organisation institutionnelle et des pratiques professionnelles dans les divers pays. Il faut avant tout prendre en considération l'analyse des réseaux, en procédant à la prosopographie des membres, et en étant sensible aux formes de sociabilité savante et professionnelle qu'ils développent, aux alliances ou aux antagonismes qui marquent leurs relations. Notre article n'est qu'une première intrusion dans ces réseaux que tissent les spécialistes québécois des années 1940 à 1970, aussi, nous ne prétendons pas couvrir davantage que celui du BICE et la tribune qu'ils y trouvent.
- 10 Un mot encore sur la terminologie, avant d'entrer dans le vif du sujet. Tout l'effort de réflexion et d'expérimentation qui caractérise les trente années que nous étudions ici se manifeste aussi dans l'évolution des manières de nommer les catégories d'enfants en difficulté. Pendant longtemps, au Québec, les spécialistes ont parlé d'enfance exceptionnelle. En plus d'être un anglicisme, ils ont jugé dans les années 1970 que l'expression stigmatisait les catégories de jeunes qu'elle recouvrait. Pour autant, parler d'enfance inadaptée tout comme en France n'a pas plu à certains experts québécois, qui ont estimé que cela faisait peser sur l'enfant, davantage que sur la société, le poids de l'inadaptation⁵. Les historiens savent que les appellations ne sont jamais neutres, qu'elles sont tributaires des luttes de pouvoir entre experts, institutions, voire même appareils législatifs et réglementaires pour définir les handicaps et s'assurer une légitimité d'intervention⁶. Pour notre part, nous avons suivi de près le lexique employé tout au long de la période, une manière d'illustrer justement le cheminement de part et d'autre de l'Atlantique.

La fondation du BICE et le lien Courtois/Bourgeois

- 11 À l'été 1947, l'abbé Charles-Édouard Bourgeois, prêtre du diocèse de Trois-Rivières mais aussi à cette époque le penseur de la position de l'Église québécoise en matière d'assistance et de service social, fait à Paris la connaissance du père Gaston Courtois. Ce Fils de la Charité est alors entre autres le directeur général de l'Union des œuvres catholiques de France, l'animateur infatigable des mouvements catholiques pour jeunes Cœurs vaillants/Âmes vaillantes qu'il a fondés avant la guerre, ainsi que celui des Écoles d'éducatrices spécialisées et des éditions Fleurus, deux de ses fondations plus récentes. Bourgeois est aussitôt intégré à l'équipe internationale réunie par Courtois afin de réfléchir à la création d'un Bureau international catholique de l'enfance⁷.
- 12 Fondé officiellement à Paris en janvier 1948, le BICE compte à l'origine une dizaine de membres associés en provenance de France, de Belgique, d'Italie, du Portugal, des Pays-Bas, de la Tchécoslovaquie et... du Québec, puisque le Centre de service social de Trois-Rivières est un des membres fondateurs. En 1952, monseigneur Bourgeois devient d'ailleurs pour plusieurs années l'un des quatre vice-présidents de l'organisme. Il encourage l'adhésion d'autres organisations canadiennes-françaises, notamment l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF) puis la commission « Enfance » de Caritas Canada. En 1961, date pour laquelle nous avons des données, le souci du BICE d'élargir sans cesse sa présence internationale se traduit ainsi : une centaine de membres associés dans 24 pays et une correspondance permanente avec plus de 250

organisations sises dans 72 pays. Membre de la Conférence des organisations internationales catholiques, le BICE acquiert aussi très vite un statut consultatif auprès de l'UNESCO, du Conseil économique et social des Nations Unies (ONU) et de l'UNICEF⁸.

- 13 Le BICE se définit comme un organisme technique ayant pour but l'étude de toutes les questions relatives à l'enfance à l'exception toutefois des problèmes spécifiquement scolaires. Cette étude se réalise par le moyen d'un service de documentation et par l'intermédiaire de diverses commissions spécialisées dont chacune a pour objet un aspect particulier du problème général de l'enfance. Il s'agit en somme d'une fédération de commissions spécialisées chapeautées par un secrétariat général chargé d'organiser un congrès thématique bisannuel et de faire paraître un organe d'information, *L'Enfance dans le monde*, dont la périodicité variera au long des années jusqu'à sa disparition en 1961, motivée par son coût de production excessif et son caractère jugé par certains trop exclusivement technique⁹.
- 14 Le BICE suscite tout de suite l'intérêt des Québécois. À Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke, toutes les universités canadiennes-française s'abonnent à *L'Enfance dans le monde*. Les numéros séparés qu'on trouve dans les archives d'un prêtre psychologue comme Reynald Rivard, à Trois-Rivières, portent quant à eux des annotations personnelles nombreuses. La revue se veut en effet un véritable outil de travail au service des divers spécialistes de l'enfance¹⁰. À partir de 1953, elle propose à la fois un calendrier des congrès et des « nouvelles de l'enfance à travers le monde », une documentation analytique reposant sur le dépouillement systématique de 1200 périodiques spécialisés en sept ou huit langues ainsi que la publication intégrale d'un document d'envergure produit par le BICE, une de ses commissions ou un organisme international ou national. Lire *L'Enfance dans le monde*, c'est donc se mettre au fait des travaux, conclusions et vœux des congrès d'un très grand nombre d'associations nationales et internationales, organisations gouvernementales et intergouvernementales concernées par l'une ou l'autre des nombreuses questions relatives à l'enfance. C'est aussi s'approprier, grâce aux résumés détaillés de nombreux livres et articles, l'évolution de la réflexion nord-américaine et européenne, parfois même celle en cours dans des pays d'Europe de l'Est, au Vietnam ou en Amérique latine. La revue permet également de suivre sur plusieurs années le parcours d'un dossier dans lequel le BICE s'est beaucoup investi, celui de la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en 1959 après une dizaine d'années d'étude par sa Commission des droits de l'homme. Cette attention aux droits des enfants, y compris ceux des exceptionnels, le BICE en témoigne encore à son VIII^e congrès (Beyrouth, 1963) qui porte justement sur ce thème¹¹. Les conclusions et vœux de ce congrès sont largement répercutés au Québec, entre autres par le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle, l'organisme qui, tout au long de son existence entre les années 1960 et 1980, se fait le foyer multi et interdisciplinaire des spécialistes des enfants en difficulté.
- 15 Dès les tout premiers congrès du BICE, par ailleurs, on remarque la présence de Québécois¹². À celui de Madrid en 1951, qui porte sur « La formation des éducateurs », assistent sept Québécois, dont Trefflé Boulanger, directeur des études à la Commission des écoles catholiques de Montréal, l'abbé Irénée Lussier, visiteur en chef des écoles de cette commission scolaire, ainsi que le notaire Cossette, membre du conseil d'administration de la Commission des écoles catholiques de Québec. Lussier, en particulier, est connu pour avoir encouragé la création, au début des années 1930, des premières structures québécoises d'accueil à l'intention des jeunes déficients intellectuels. En 1953, au congrès

de Constance, dont le thème est « Enfance et famille », outre quelques-uns des mêmes participants, c'est Jules Perron, travailleur social et secrétaire général de l'Institut psychosocial de Trois-Rivières, qui agit comme rapporteur général du congrès et, à ce titre, effectue la synthèse des travaux ; Perron est l'adjoint de monseigneur Bourgeois dans la réorganisation du service social diocésain à cette époque. Une dizaine de Québécois se rendent à celui de Venise, deux ans plus tard ; parmi eux, Jeanette-Marie Bertrand, directrice du Carrefour des Jeunes femmes féminines, vice-présidente du Service social Jeunesse, et déléguée à la fois de la Commission Enfance de Caritas Canada et du diocèse de Montréal ; on la retrouve tout au long des années 1950 dans les forums de réflexion convoqués au Québec sur la formation professionnelle à donner aux éducatrices spécialisées.

- 16 D'autres Québécois s'impliquent encore plus étroitement dans le BICE et dans quelques-unes de ses commissions. L'abbé Reynald Rivard, directeur technique de l'Institut psychosocial de Trois-Rivières et grand réformateur des orphelinats trifluviens, représente à l'occasion le Bureau dans des congrès internationaux¹³. Margaret Bédard et le franciscain Albert Gagnon, qui est aussi le conseiller moral à l'ACELF, assurent quant à eux la représentation permanente du BICE auprès de l'UNICEF et du Conseil économique et social de l'ONU à New York¹⁴. En plus de siéger au conseil d'administration du BICE, monseigneur Bourgeois est assez actif dans l'importante Commission des institutions et communautés pour enfants privés de milieu familial normal. Henri Ouellet est, en 1957, le premier président de la Commission de psychologie ; de 1958 à 1960, pendant ses études de doctorat à la Sorbonne, il est aussi le trésorier du BICE¹⁵ ; à partir de 1959, monseigneur Gérard-Marie Coderre, évêque du diocèse de Saint-Jean au Québec, est quant à lui le premier président de la Commission d'éducation religieuse. D'autres Québécois, autour de l'abbé Robert Plante, professeur au Collège de Lévis, sont plutôt rassemblés dans la commission du Plein Air¹⁶.
- 17 Ainsi le BICE apparaît dès sa fondation comme un forum international d'échanges dans lequel s'investissent les professionnels québécois de l'enseignement, de l'éducation spécialisée et du travail social notamment. Aussi, n'est-il pas si étonnant que l'organisme ait décidé que son VI^e Congrès, le premier à se réunir hors d'Europe, se tiendrait au Québec. Du 2 au 8 septembre 1957, plus de 1000 congressistes, représentant 35 pays et 20 organisations internationales, se rencontrent à Montréal, Trois-Rivières et Québec sur le thème « L'enfant et l'Église dans le monde d'aujourd'hui ». À cette occasion, une vingtaine de Québécois présentent des exposés dans les travaux de presque toutes les commissions spécialisées¹⁷. Le BICE est donc un canal privilégié des échanges internationaux des Québécois après la seconde guerre mondiale.

La commission médico-pédagogique et psychosociale : le rôle pivot de l'abbé Henri Bissonnier

- 18 Au BICE, c'est essentiellement au sein de la Commission médicopédagogique et psychosociale que sont discutées les questions concernant l'enfance exceptionnelle. Issue du Service catholique de l'enfance et de la jeunesse inadaptes, une organisation française dirigée par l'abbé Henri Bissonnier, la Commission médico-pédagogique et psychosociale a été fondée en 1951 au congrès de Madrid, ce qui en fait l'une des plus anciennes de l'organisme. Tant que les commissions existeront, c'est-à-dire jusqu'au

début des années 1980, elle en sera aussi l'une des plus importantes¹⁸. Tout naturellement, c'est à l'abbé Bissonnier qu'en est d'abord confiée la direction.

- 19 Difficile de résumer la carrière de ce prêtre français polyvalent en quelques mots, sinon pour dire qu'elle a été consacrée aux enfants et aux jeunes déficients intellectuels. Après la guerre, Bissonnier enseigne dans les écoles d'éducatrices spécialisées, à Créteil et Neuilly notamment, à l'Institut catholique de Paris où il est titulaire de la chaire de psychopathologie, et à l'Université de Louvain. À partir de 1947, avec l'aide d'étudiants de quelques-uns de ces établissements, il élabore une pédagogie catéchétique spécialisée qu'il expérimente auprès des fillettes hospitalisées à Bicêtre à cause de leur handicap non seulement mental mais souvent, aussi, psychique et social. Ces travaux, diffusés par de nombreuses conférences, des dizaines d'articles et une vingtaine d'ouvrages, suscitent un grand intérêt partout en France, à travers l'Europe et au Québec dans les années 1950 et 1960¹⁹.
- 20 Des liens existent, déjà anciens et toujours retissés, entre l'abbé Bissonnier et quelques-uns des acteurs québécois majeurs de l'enfance exceptionnelle : monseigneur Bourgeois²⁰ bien sûr, mais aussi le dominicain Noël Mailloux²¹, directeur de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal, ou encore monseigneur Irénée Lussier²². À leur tour, ces trois mentors font en sorte que leurs jeunes collègues ou étudiants puissent rencontrer le spécialiste français, voire même travailler avec lui. En 1952, par exemple, lors du premier voyage de l'abbé Rivard en Europe, Bissonnier met celui-ci en contact avec des centres de psychologues catholiques à Paris, Rome, Madrid, au Portugal et en Allemagne, ainsi qu'avec des médecins rattachés à l'hôpital des enfants malades de Paris²³. Il accueille Jean-Charles Lessard, envoyé par le père Mailloux préparer auprès de lui, à l'Institut catholique de Paris, une thèse sur les intérêts professionnels du déficient intellectuel²⁴. Par l'entremise de monseigneur Lussier, c'est le petit réseau des spécialistes québécois de la déficience intellectuelle autour de Raymond Barbeau et de Clément Thibert qui fait aussi la connaissance de l'abbé Bissonnier lors de son premier voyage au Québec, en 1954. La même année s'instaure entre le catéchiste français et le jeune abbé Euchariste Paulhus une complicité professionnelle particulièrement étroite ; aumônier des établissements pour enfants déficients mentaux du diocèse de Sherbrooke, Paulhus est en effet envoyé en France par son évêque, entre 1955 et 1957, pour compléter une thèse de doctorat sur l'éducabilité religieuse de ces jeunes ; de Lyon où il est inscrit, il monte tous les trois mois à Paris travailler avec l'abbé Bissonnier²⁵.
- 21 En résumé, il est tout à fait remarquable de constater que tout au long des années 1950, les principaux pôles québécois de développement de la réflexion et des pratiques concernant les enfants exceptionnels²⁶ sont tous associés à l'abbé Bissonnier. On pense ici à celui constitué autour de l'Institut psychosocial à Trois-Rivières, par qui s'introduisent les réformes des orphelinats ordinaires et la formation des éducatrices religieuses ; à celui du Centre d'orientation de Montréal et Boscoville, où l'on cherche à refaçonner le traitement des jeunes délinquants ; ou encore à celui du Centre d'orientation de Sherbrooke, en particulier autour des établissements pour jeunes déficients ou inadaptés de Val-du-Lac ; et enfin, au pôle de l'enseignement proprement dit aux déficients, dont se préoccupent particulièrement le Mont-Providence puis l'École normale Jacques-Cartier, ainsi que l'École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval.
- 22 De plus, par le canal de la Commission médico-pédagogique et psychosociale du BICE, les premiers éducateurs spécialisés du Québec sont aussi mis en rapport direct avec plusieurs autres spécialistes européens. Dans la correspondance d'un Rivard par exemple, dans le

curus d'un Lessard ou les travaux d'un Paulhus, on trouve souvent trace d'échanges avec de nombreux spécialistes de la déficience ou des retards intellectuels, de toutes disciplines. Parmi ceux-ci, le docteur Jean Raimbault, directeur des préventorijs de Megève et secrétaire général de la Société française d'orthopédagogie, le neuropsychiatre Claude Kohler, spécialiste des déficiences intellectuelles chez l'enfant et directeur du Centre de formation de Lyon, le docteur Édouard Montalta, directeur de l'Institut de pédagogie curative de Fribourg et introducteur en Suisse de cette méthode de traitement et la docteure Maria Soriano, directrice de l'École nationale des anormaux de Madrid, une praticienne de la pédagogie thérapeutique depuis les années 1920 ; Montalta et Soriano sont d'ailleurs cofondateurs avec Bissonnier de la Commission médico-pédagogique et psychosociale, qui est très attentive aussi aux travaux de l'abbé autrichien Albert Otteny, inspecteur de l'enseignement religieux dans les écoles et classes spéciales du Grand Vienne et de la formation des catéchistes spécialisés pour l'enfance inadaptée²⁷. En 1969, c'est au tour d'une nouvelle génération de jeunes éducateurs de rencontrer en Europe les experts gravitant autour du BICE, comme le fait le Sherbrookoïse René Bergeron à Grenoble²⁸.

La commission médico-pédagogique et psychosociale : une recherche commune à laquelle participent les experts québécois

- 23 Parmi les nombreux dossiers que pilote la Commission médico-pédagogique et psychosociale dès sa formation et qu'elle poursuit jusque bien avant dans les années 1960, se distinguent particulièrement celui de la professionnalisation de l'éducation spécialisée et celui de la déficience intellectuelle. De manière plus ponctuelle, la commission s'intéresse aussi en ces années aux questions relatives à la délinquance juvénile, à l'adoption et à la formation religieuse des enfants exceptionnels²⁹. Tous ces dossiers progressent par conférences d'experts auxquelles participent presque toujours des Québécois ; les résultats de leurs travaux sont publiés dans *L'Enfance dans le monde*.
- 24 La professionnalisation de l'éducation spécialisée est l'un de ces sujets de réflexion. C'est à la demande même de l'UNESCO que le BICE poursuit des travaux sur le sujet tout au long des années 1950 et 1960. La Commission médico-pédagogique et psychosociale réunit six conférences d'experts entre 1953 et 1967 autour de questions précises : la formation des éducateurs (Rome, 1953), leur statut (Fribourg, 1955) ; leur déontologie (Munich, 1957) ; leur sélection (Barcelone, 1959) ; leurs responsabilités chrétiennes (Horn, 1962) et les stages (Branguier, 1967)³⁰. Ces conférences aboutissent à une définition : « L'éducateur spécialisé possède la formation spéciale exigée par son pays et le qualifiant pour assurer l'éducation de l'enfance inadaptée en dehors des heures de classe, d'atelier ou de soins : enfants privés de milieu éducatif normal, déficients physiques, déficients sensorimoteurs, déficients intellectuels, troubles du comportement, délinquants »³¹. Une telle définition est commune au Québec et à l'Europe à quelques variantes près : les « psychoéducateurs » québécois se distinguent en effet des éducateurs spécialisés français par leur ambition de « rééducation totale » qui implique aussi la prise en charge de la formation scolaire des jeunes³². La définition se rapproche aussi de ce qu'on entendra dans les pays anglosaxons par le « *House parents* » puis le « *Child Case Worker* », qui y apparaissent du reste assez tardivement mais elle se distingue en revanche très

nettement de ce qu'on englobe sous le terme d'éducateur spécialisé dans les contrées anglophones³³. La définition européenne et québécoise de l'éducation spécialisée contribue également à préciser un champ de pratique et des standards d'embauche. Peu à peu, grâce notamment à l'expérience du Québec, où l'université dispense dès 1953 la formation de ceux qui s'appelleront psychoéducateurs à partir de 1962, Bissonnier élabore aussi une classification des éducateurs. Celle-ci, acceptée par tous les éducateurs québécois malgré les forts débats qui les opposent sur la formation requise pour l'exercice de leur profession, débouchera finalement, à partir de 1969, sur les deux profils d'accès, à savoir une technique en éducation spécialisée de niveau collégial (l'équivalent du lycée professionnel) ou le baccalauréat couronnant la réussite du premier cycle universitaire³⁴.

- 25 L'éducation et l'enseignement aux déficients et aux retardés intellectuels : voilà un autre dossier où les Québécois trouvent à faire valoir leur expertise spécifique dans la recherche commune des meilleures solutions. Ici, la source d'inspiration est clairement américaine, autant pour les programmes destinés aux jeunes que pour ceux qui forment leurs éducateurs. Les spécialistes européens, Bissonnier en tête, sont curieux des expérimentations menées au Québec.
- 26 Deux grands noms s'imposent : l'oblat Raymond Shevenell et Gérard Barbeau. Le père Shevenell, diplômé de Harvard, est le fondateur en 1941 de l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa. Influencé par le psychologue personnaliste Gordon Allport, de tendance behavioriste, il encourage l'École à se spécialiser dans l'adaptation de tests psychométriques et formera toute une génération de psychologues, dont Reynald Rivard, à l'utilisation de ces tests que les psychologues désormais, plutôt que les médecins, font passer pour dépister et diagnostiquer la déficience et des retards intellectuels³⁵. Par ailleurs, depuis que Gérard Barbeau est revenu d'un stage post-doctoral auprès de Richard Hungerford à l'Université Columbia, en 1947, les Québécois se sont inscrits dans le réseau de l'*American Association on Mental Deficiency*³⁶. On applique l'approche du maître américain, dite d'éducation par « champs d'intérêt », dans les établissements spécialisés ou les classes spéciales des orphelinats ordinaires les plus décidés à moderniser la prise en charge des déficients et retardés mentaux³⁷. Les objectifs sont de réduire l'incompétence sociale des enfants et leur permettre d'atteindre la plus grande autonomie possible, par la reconnaissance de leur environnement et l'adoption de comportements sociaux adéquats, doublées d'un enseignement strictement utilitaire et pratique des matières scolaires indispensables. S'y ajoutent la correction des défauts physiques mineurs mais visibles, l'entraînement professionnel à des emplois simples ainsi qu'un service de placement spécialisé. Les échanges nourris au sein du BICE, les travaux menés conjointement par les abbés Bissonnier, Jean Mesny (Lyon) et Euchariste Paulhus (Sherbrooke) entraînent aussi une certaine révision de part et d'autre de la formation religieuse dispensée à ces jeunes : au simple souci d'apprendre à l'enfant déficient les notions religieuses et le comportement social lui permettant de participer à la vie religieuse de sa paroisse, s'ajoute alors la préoccupation, de nature plus théologique et d'effet plus reconfortant, de lui faire saisir sa dignité d'enfant aimé de Dieu et promis au salut³⁸.
- 27 Même si la Commission médicopédagogique et psychosociale ne se penche pas aussi régulièrement sur la délinquance juvénile que sur la déficience intellectuelle, les spécialistes québécois trouvent au sein des conférences d'experts de nombreuses occasions de faire valoir leurs pratiques particulières. Gravitent par exemple autour de la

Commission les concepteurs montréalais de la « théorie des étapes de la rééducation » que sont Gilles Gendreau et Jeannine Guindon. Ces pionniers d'une version de l'éducation spécialisée qui prendra officiellement le nom de « psychoéducation » à la fin des années 1960 se montrent très intéressés par la diffusion de leurs expériences cliniques menées au Centre de rééducation de Boscoville (délinquants) et au Centre d'Orientation (caractériels surdoués)³⁹. Ils profitent d'ailleurs largement pour ce faire des tribunes internationales⁴⁰. Très inspiré par la psychologie analytique et s'appuyant sur le principe de l'« actualisation des forces du moi », le modèle professionnel que les pionniers de ces institutions mettent en place et conceptualisent aura la particularité d'être relayé par l'institution universitaire. Au-delà des enjeux scientifiques et humanistes, cette reconnaissance hors Québec de leur approche agit comme caution, voire comme levier dans la démarche d'affirmation professionnelle entreprise par le groupe d'éducateurs formé autour d'eux⁴¹. À cet égard, la publication aux éditions Fleurus de Paris des travaux de ces Québécois est ressentie comme une consécration, dans les années 1960 et 1970, d'autant que l'entreprise est menée par Henri Bissonnier lui-même, qui agit à titre de directeur de collection et, souvent, de préfacier de leurs ouvrages⁴². En plus du BICE, les spécialistes québécois de la délinquance s'expriment aussi sur d'autres tribunes internationales, tels que les congrès mondiaux de criminologie et de psychiatrie. Au cours de la période étudiée toutefois, leur engagement le plus soutenu se fait au sein de l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés (AIEJI), qui s'impose, dans l'après-guerre, comme un autre réseau important de circulation des idées et la confrontation des expériences nationales⁴³.

- 28 Ainsi, grâce aux nombreuses conférences d'experts réunies par la Commission médico-pédagogique et psychosociale du BICE s'élaborent de part et d'autre de l'Atlantique des manières communes de poser les problèmes et une curiosité réciproque sur les manières d'intervenir dans le vaste champ de l'enfance exceptionnelle.

Les réseaux du BICE et l'expérience internationale du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle

- 29 Après la décision brutale survenue en 1954 de donner une orientation psychiatrique au Mont-Providence et d'y interdire toute activité éducative, l'expertise qui s'y était développée s'est déplacée dans le réseau public, notamment à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal et à la Commission des écoles catholiques de Montréal, où les premières classes spéciales avaient été ouvertes dès la fin des années 1920⁴⁴. C'est de ce terreau qu'a germé l'idée d'encourager le département de l'Instruction publique du Québec à se doter d'une expertise interne sur l'enfance exceptionnelle. Chose faite à partir de 1962. Clément Thibert, un professeur de l'École normale Jacques-Cartier doté d'une double formation en pédagogie et en psychologie, porte dès lors au sein même de l'appareil gouvernemental la préoccupation de l'enseignement et de l'éducation aux déficients et aux retardés.
- 30 En ces années de Révolution tranquille, du reste, le Québec entreprend de mieux affirmer sa place et sa personnalité dans les relations internationales. Il n'entend plus laisser le Canada faire barrage à son accès direct aux lieux de décision et d'expertise, au moins dans le monde de la francophonie. La création de nouvelles instances comme la Délégation du Québec à Paris, en 1964 et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse en 1968⁴⁵ ajoute à la

complexité des relations internationales en multipliant les interlocuteurs⁴⁶. Par l'entremise des universités, des associations professionnelles, d'autres accès aux réseaux internationaux s'ouvrent aussi plus largement pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté. Les réseaux catholiques ne leur sont plus aussi indispensables que dans les années 1950, mais ils demeurent des canaux d'échanges importants.

- 31 De son poste au département de l'Instruction publique puis au ministère de l'Éducation, Clément Thibert est le principal fondateur du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle, un organisme créé en 1961 et incorporé deux ans plus tard. Se définissant comme une association inter et multidisciplinaire à participation volontaire, le CQEE s'inscrit explicitement au carrefour de l'éducation, de la médecine, de l'éducation spécialisée et du travail social. Il poursuit plusieurs objectifs au nombre desquels le perfectionnement du personnel consacré à la formation des enfants exceptionnels, la définition et le maintien des normes professionnelles en éducation spéciale, le bien-être et la santé des enfants exceptionnels par le moyen d'études et de recherche, ainsi que l'éveil de la société à ses responsabilités envers ces enfants⁴⁷. L'organisme agit par le moyen de publications, de journées d'information scientifique et de congrès qui attirent bon an mal an entre 1000 et 1500 participants, essentiellement des spécialistes et des parents d'enfants concernés⁴⁸. À partir de 1965 paraît *L'Enfant exceptionnel*, dont le tirage atteint 1500 exemplaires certaines années⁴⁹. On garde des traces de l'existence de ce Conseil jusqu'à l'adoption de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, en 1977.
- 32 Sans réduire la dimension internationale du CQEE à l'empreinte qu'y laisse le BICE, on doit reconnaître que celle-ci est marquante sur l'organisme québécois. Notamment à cause des liens que ne cesse de tisser l'abbé Euchariste Paulhus entre ces deux foyers d'expertise. Depuis 1967, l'abbé Paulhus a en effet succédé à l'abbé Bissonnier comme directeur du Secrétariat international de la Commission médico-pédagogique et psychosociale ; en 1968, alors qu'il assume à son tour la présidence annuelle du CQEE, le prêtre québécois sollicite et obtient l'adhésion du Conseil parmi les membres du BICE⁵⁰. L'étroitesse des relations entre les deux organismes, on la remarque d'ailleurs à plusieurs signes. Par exemple, jusqu'au début des années 1970, le CQEE invite un expert international à prononcer la conférence de clôture du congrès annuel. Tous sont des spécialistes associés de très près au BICE et en contact avec le Québec depuis longtemps : l'abbé Bissonnier lui-même en 1965 ; le docteur René Dellaert, en 1966, directeur de la clinique de l'enfant d'Anvers et très engagé dans le dossier de la formation des éducatrices spécialisées depuis au moins le début des années 1950 ; en 1968, Dan Mulock Houwer qui fut entre autres le président-fondateur de l'Association internationale des éducateurs pour jeunes inadaptés (AIEJI) en 1950, puis le secrétaire de l'Union internationale de Protection de l'enfance (UIPE)⁵¹. Autre signe clair de l'influence du BICE sur le CQEE, l'insistance qu'accorde l'organisme québécois, tout au long de son existence, aux grands textes portant sur les droits de l'enfant. Ces droits sont au cœur du thème du II^e Congrès, en 1964. La Déclaration des droits de 1959, les conclusions et vœux du VIII^e Congrès du BICE de 1963, puis la Déclaration des droits du déficient mental adoptée par l'ONU en 1972 sont très souvent publiées et commentées dans les pages de *L'enfant exceptionnel*. Ces textes sont aussi au fondement de plusieurs interventions majeures du Conseil : le résumé qu'il fait des deux premiers à l'intention de toutes les commissions scolaires du Québec en 1968, son mémoire de 1975 devant le Comité d'étude sur la réadaptation des enfants placés dans les centres d'accueil (Comité Batshaw) et son

mémoire de 1976 devant la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de *Loi sur la protection de la jeunesse*⁵².

- 33 Ainsi, tout au long des Trente Glorieuses et jusqu'à l'adoption de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, en 1977, qui constitue le dernier dossier publié dans *L'Enfant exceptionnel*, l'évolution de la prise en charge des jeunes déficients mentaux, retardés intellectuels et délinquants au Québec s'est nourrie d'étroits échanges internationaux, qui sont passés entre autres par l'entremise du Bureau international catholique de l'enfance.
- 34 Entre la fin de la seconde guerre mondiale et le milieu des années 1970, le vaste champ de la protection de l'enfance connaît des mutations profondes au Québec. Alors que les observateurs nationaux et internationaux déplorent un certain immobilisme en pointant du doigt la désuétude des internats surpeuplés, un intense travail de réflexion et d'innovation est entrepris après la guerre par une génération de prêtres experts formés en Europe et aux États-Unis et poursuivi par leurs élèves, clercs comme laïques, entraînés dans leur sillage⁵³. Cet effort de rénovation du système québécois se fait, nous l'avons vu, dans un véritable dialogue avec l'international.
- 35 S'il faut résumer en quelques mots une évolution qui s'échelonne sur une trentaine d'années, disons que la réflexion et les pratiques s'ordonnent alors autour de trois ou quatre axes principaux : pour les enfants et les jeunes exceptionnels, quel type de placement, quel type d'intervention, quelle formation et quelle reconnaissance pour leurs éducateurs et leurs éducatrices ? Et même, ces jeunes, comment les nommer ? En un peu plus d'un quart de siècle, le Québec vit toute la transition de l'hébergement des exceptionnels en internats à gros effectifs et fermés sur eux-mêmes à la valorisation de leur intégration la plus complète possible dans les groupes de pairs d'enfants normaux, du moins pour les déficients et retardés intellectuels. Alors que les pays anglo-saxons continuent longtemps de privilégier les psychothérapies ainsi qu'une prise en charge des exceptionnels par les professions médicales et paramédicales, au Québec se développe plutôt un modèle d'intervention par des éducateurs et éducatrices spécialisés en internats spécialisés, y compris pour les jeunes délinquants, qui trouve son pendant dans plusieurs pays européens. Les approches de traitement se multiplient et se diversifient : aux intervenants œuvrant auprès des jeunes eux-mêmes, s'ajoutent ceux qui estiment qu'il faut agir prioritairement auprès des familles, voire transformer la société toute entière car elle est analysée parfois désormais comme la source principale des inadaptations. Les finalités du traitement se transforment : on vise toujours l'insertion ou la réinsertion sociale des jeunes exceptionnels, certes, mais quelquefois surtout leur épanouissement personnel indépendamment de toute contribution sociale éventuelle qu'on attendait d'eux jusqu'alors. La terminologie se modifie radicalement car on s'est rendu aussi compte du danger de figer un enfant dans son inadaptation lorsqu'on lui accole un diagnostic⁵⁴. On retrouve l'écho de ces diverses positions dans les débats entourant la préparation de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, qui est votée en 1977. Tous ces changements se font dans un contexte d'apogée du système de protection, fondé sur la reconnaissance d'une créance que les enfants exceptionnels auraient sur leurs familles, les organisations privées et l'État dans le développement de leur plein potentiel et, le cas échéant, dans leur réhabilitation ; mais déjà la transition est amorcée vers un système de prise en charge qui ne résume plus les droits de l'enfant à une créance et, en le faisant pleinement sujet de droits, se prépare à lui imposer de nouveaux devoirs à l'égard de la société⁵⁵.

36 À cette évolution générale, le Québec participe pleinement. S'il arrive un peu plus fréquemment qu'autrefois que les autorités fédérales choisissent des Québécois pour représenter le pays dans les instances intergouvernementales, cette voie d'accès aux instances de décision internationales leur est encore inévitablement et largement bloquée, compte tenu que le Québec est une province et sa population, une minorité nationale. Pour autant, les experts québécois se sont taillés des circuits alternatifs. D'abord par leurs propres associations professionnelles, leurs organisations interdisciplinaires et leur participation nourrie à leurs équivalents internationaux puis, à partir de 1960, par les réseaux qu'établit le gouvernement du Québec avec la francophonie, les Québécois ont néanmoins été à même depuis la fin de la guerre de se nourrir des expériences européennes et américaines et de nourrir celles-ci en retour. L'originalité de leur approche de la déficience mentale ; la thérapie par l'actualisation des forces du moi développée par Gilles Gendreau et Jeannine Guindon ; la valeur de leur programme de formation collégiale en éducation spécialisée, la formation universitaire des psychoéducateurs et la reconnaissance particulière de leur statut ; une certaine précocité, à l'échelle occidentale, dans l'action communautaire sur le terrain ainsi que dans l'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières : autant de contributions québécoises, reconnues par les experts internationaux, à l'évolution de la prise en charge de la protection de l'enfance à cette époque et qui distingue le Québec au Canada et en Amérique du Nord⁵⁶. Ainsi, l'histoire du développement de ce champ de pratique et du raffinement de ses théories et méthodes donne à voir un réseau d'influences multilatérales où les innovations nationales se distinguent et rayonnent à l'échelle occidentale.

NOTES

1. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 455 p. Marie-Sylvie Dupont-Bouchat et Éric Pierre, dir., *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, PUF, 2001, 443 p. ; Jean Trépanier et Françoise Tulkens, *Délinquance et protection de la jeunesse : aux sources des lois belge et canadienne sur l'enfance*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, 139 p. ; Dimitri Sudan, « De l'enfant coupable au sujet de droits : changements des dispositifs de gestion de la déviance juvénile (1820-1989) », *Déviance et société*, 21, 4, 1997, 383-399 ; David Niget, *La naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2009, 417 p.

2. Pierre-Yves Saunier, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, 2, 2008, n° 71, 4-25. Alors que l'histoire mondiale/globale s'est constituée en nouveau champ de recherche depuis une trentaine d'années aux États-Unis avant de vaincre le scepticisme (mais non la critique) des chercheurs européens, on note maintenant le besoin d'en mieux circonscrire la

genèse, les contours et les concepts : Iriye Akira et Pierre-Yves Saunier dir., *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Londres, Palgrave Macmillan, 2008-2009. Aussi : Chloé Maurel, « La World/Global History. Questions et débats », *Vingtième siècle*, 2009, 4, n° 104, 153-166.

3. Catherine Rollet, « La santé et la protection de l'enfant vues à travers les congrès internationaux (1880-1920) », *Annales de démographie historique*, 2001, 1 (n° 101), 97-116. C'est d'après cet article que nous résumons plus loin les caractéristiques du modèle angloprotestant.

4. Caritas-Canada (section française), *Rapport annuel 1964*, Montréal, Secrétariat national, 1964, dact., 36p ; Bureau international catholique de l'enfance, (BICE), *Conférence générale et réunion statutaire du Conseil général. Paris, 28 mai-3 juin 1961*, Paris, BICE, Secrétariat général, 1961, 94p. Aussi : BICE, *Dix années de travail catéchétique dans le monde. Au service de la formation religieuse de l'enfance*, Paris, Fleurus, coll. « Études et documents », 1960, 501p.

5. Archives du Séminaire de Trois-Rivières, fonds FN 0733, Boîte 11, chemise : Psychologie de l'orphelin : Reynald Rivard, « Psycho-pédagogie de l'enfant privé de famille normale », 1963 (Le fonds n'est pas indexé, ce qui conduit à référencer les documents de manière excessivement longue. Pour simplifier, à l'avenir, nous indiquerons seulement Fonds Rivard, le numéro de la boîte, le titre de la chemise : puis le titre du document) ; Marcel St-Jacques, « "L'inadapté n'existe plus". Perspective d'orientation des services de l'orthopédagogie dans une commission scolaire », *L'enfant exceptionnel*, 12, 4, décembre 1976, 17-22.

6. Pour une discussion intéressante : Nathalie Bélanger (2002), notamment le chapitre 1.

7. « L'abbé Bourgeois à la semaine sociale de Paris », *Le Nouvelliste*, 14 août 1947, p.11 ; *Un prêtre : Gaston Courtois*, Paris, Union des œuvres, s.d.

8. *L'Enfant dans l'Église et le monde d'aujourd'hui. Les travaux du VI^e Congrès du BICE (Montréal, 2-8 septembre 1957)*, Paris, Fleurus, 1960, 507 ; aussi BICE, *Conférence générale et réunion statutaire du Conseil général. Paris, 28 mai - 3 juin 1961*, Paris, Secrétariat général, 1961, [n. p.], 4^e partie. Les autres organisations «canadiennes» membres en 1961 sont l'Association canadienne des jardinières d'enfants (Montréal), l'Association des instituts familiaux du Québec (Trois-Rivières) et la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la Province de Québec.

9. *L'Enfance dans le monde*, 9^e année, n° 3, mai/juin 1961.

10. *Id.*, 7^e année, n° 1, janvier/février 1959.

11. *Id.*, 7^e année, n° 3, mai/juin 1959, 6-7 ; et 9^e année, n° 5-6, septembre/décembre 1961.

12. Les informations fondant ce paragraphe sont tirées le plus souvent des numéros de *L'enfance dans le monde* consacrés aux congrès de l'organisme. Par exemple, vol. 4, 1952 ; ou nouvelle série, n° 2, février 1953, 31-32.

13. Par exemple en 1952 au Congrès du Centre international de l'enfance à Londres ; et aux congrès internationaux de Service social et de Protection de l'enfance, à Tokyo en 1958. Fonds Rivard, b.8, Projets de cours pour éducateurs spécialisés : Reynald Rivard, *Cours et planisme concernant l'éducation spéciale des enfants privés de famille*. 1958, dact., 1p.

14. *L'Enfance dans le monde*, 9^e année, n° 3, mai/juin 1961, 21-30. Margaret Bédard enseigne la sociologie au Collège de New Rochelle, dans l'État de New York. Nous ne sommes pas parvenues à savoir si elle est Franco-Américaine ou Canadienne-Française. Au moment où Bédard et Gagnon représentent le BICE auprès de l'UNICEF, c'est une

Canadienne anglaise, Adélaïde Sainclair, sous-ministre fédérale de la Santé, qui est la vice-présidente de l'UNICEF, entre 1957 et 1961. Voici une illustration supplémentaire du fait que les Canadiens français ne pouvaient espérer accéder aux forums intergouvernementaux par le canal étatique : ils n'ont pu le faire que par celui des organisations internationales catholiques, qui avaient un simple rôle de pression, pas de décision.

15. *L'Enfance dans le monde*, 9^e année, n° 3, mai/juin 1961. Henri Ouellet fera une carrière de professeur à l'Université Laval.

16. BICE, *Conférence générale et réunion statutaire du Conseil général. Paris, 28 mai-3 juin 1961*, Paris, Secrétariat général, 1961, p. 59-61.

17. *L'Enfant dans l'Église et le monde d'aujourd'hui. Travaux du VI^e Congrès du Bureau international catholique de l'enfance (Montréal, 2-8 septembre 1957)*, Paris, éditions Fleurus, 1960, 513 p.

18. Euchariste Paulhus (1990), 37.

19. Fonds Rivard, b.11, Psycho-pédagogie – Cours aux prêtres éducateurs : *Curriculum de l'abbé Bissonnier*, [s.d., 1954] ; Euchariste Paulhus (1962), pp. 159 et 170 ; Marie-Hélène Mathieu, « P. Henri Bissonnier (1911-2004) », sur le site de l'Église catholique en France : www.eglise.catholique.fr, consulté durant l'hiver 2010.

20. Bourgeois est fait docteur en 1946 de l'Université grégorienne, avec une thèse sur l'organisation du service social à Trois-Rivières : Charles-Édouard Bourgeois, *Une richesse à sauver, l'enfant sans soutien*, Trois-Rivières, éditions du Bien Public, 1947, 260 p.

21. Mailloux a complété sa thèse en psychologie à Rome pendant les années 1930, tout en séjournant alors aussi à Oxford et en Allemagne ; après son retour, il a effectué en outre un stage d'études à l'Université Columbia ainsi qu'un post-doctorat à Cincinnati, en 1938. Une importante correspondance existe entre Bissonnier et Mailloux. Voir : Pierre Michaud (1999) et Petersen (2009).

22. Lussier est rentré à Montréal en 1935 avec une licence en philosophie de l'Institut catholique de Paris, justement, et trois diplômes spécialisés en orientation professionnelle, en psychologie appliquée et en psychologie pédagogique obtenus à la Sorbonne. (Courriel de madame Monique Voyer, archiviste au Service de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal, 3 février 2010).

23. Fonds Rivard, b.18, Documents hors chemise, enveloppe jaune : R. Rivard, *Journal de voyage en Europe - 1952*.

24. Pierre Michaud (2006). Lessard fera carrière à l'Université Laval, à l'École de pédagogie et d'orientation. Il fera porter son effort surtout sur l'introduction de la problématique des enfants exceptionnels dans les programmes des brevets d'enseignement, plutôt que sur des programmes destinés aux éducateurs en dehors des heures de classe.

25. Louise Bienvenue et Lucia Ferretti, *Entrevues avec monseigneur Euchariste Paulhus*, 5 novembre et 3 décembre 2009.

26. Pendant longtemps, on appelle au Québec « enfants exceptionnels » tous ceux qui ne correspondent pas au modèle de l'enfant « normal » sur les plans physique, psychique, familial (2 parents vivants et mariés) et social. Cette catégorie est donc plus large que celle de l'enfance inadaptée.

27. Euchariste Paulhus, *Enfants à risque*, op. cit., p. 152-154 ; *L'Enfance dans le monde*, 3^e année, n° 3, mars 1955 ; Pierre Michaud, « Rencontre avec Jean-Charles Lessard (1922-...) », loc. cit. Pour les contacts européens de Rivard, voir Lucia Ferretti (2009).
28. Archives de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (AOCCOPPO), Collection Marcel Saint-Jacques, Procès-verbal d'une réunion tenue en France le 10 janvier 1969 (document n° 13).
29. Louise Bienvenue et Lucia Ferretti, *Entrevues avec monseigneur Euchariste Paulhus*, Sherbrooke, 5 novembre et 3 décembre 2009. Aussi : *L'Enfance dans le monde*, 9^e année, n° 5-6, septembre/décembre 1961, dans la section qui concerne directement le BICE.
30. Fonds Rivard, b.15, articles/thèse : « Les stages dans la formation de l'éducateur spécialisé, conclusions et vœux de la VI^e Conférence internationale d'experts du groupe d'étude sur la profession d'éducateur spécialisé de l'enfance inadaptée, organisée par la Commission médico-pédagogique et psycho-sociale du BICE et tenue à Branguier, 4 au 7 janvier 1967 ». On y présente un résumé des réflexions conduites dans les conférences d'experts réunies sur ce thème depuis les années 1950.
31. « La formation des éducateurs spécialisés : conception-type d'une école d'éducatrices spécialisées pour l'enfance inadaptée », *L'Enfance dans le monde*, août/septembre 1955, 3^e année, n° 7, p. 28-30.
32. Louise Bienvenue (2009).
33. Marc Lecavalier : « Techniques d'éducation spécialisée », *L'Enfant exceptionnel*, 9, 1, mars 1973, p. 1-2.
34. Lucia Ferretti, loc. cit. Sur le consensus des spécialistes québécois autour de la classification proposée par Bissonnier, voir : Jeannine Guindon, « La formation des maîtres et éducateurs pour les exceptionnels », *L'Enfant exceptionnel*, 3, 4, juin 1967, p. 25-29.
35. Pierre Baron, « École de psychologie d'Ottawa. Articles soulignant son 50^e anniversaire », *Journal of Psychiatry and Neuroscience*, 16, 3, 1991, avant-propos. Voir aussi Martin Pâquet et Jérôme Boivin (2007).
36. En plus d'être chercheur, Richard Hungerford est à cette époque le directeur du *Bureau for Children with Mental Retarded Development* de la commission scolaire de New York. Avec Chris J. De Prosopo et Louis E. Rosenzweig, il est le cofondateur en 1943 de *Occupational Education*, la revue de l'Association des enseignants de l'éducation spéciale de la ville de New York. Il est aussi un des premiers à reconnaître les parents comme les avocats de plein droit de leurs enfants et collabore à l'élaboration des premières chartes des droits des enfants déficients. Très actif dans l'*American Association on Mental Deficiency*, il en est le président en 1950-1951 et en dirige la revue de 1949 à 1958. Voir Louise Bienvenue et Lucia Ferretti, *Entrevue avec Clément Thibert*, Québec, 26 novembre 2009 et « Richard Hungerford (1903-1974) », *Journal of Special Education*, 2, été 1977, p. 136-137.
37. C'est-à-dire au Mont-Providence (Montréal) jusqu'en 1954, à Notre-Dame de la Joie (Sherbrooke), deux établissements spécialisés, et dans les classes spéciales d'un orphelinat ordinaire Ville-Joie Saint-Dominique (Trois-Rivières). Pour des précisions sur la méthode de Hungerford, voir Caritas-Canada, *Le problème social de la déficience mentale. Compte rendu des conférences données à la Commission « Enfance »*, Montréal, Secrétariat national, 1955, 121 p. ; Fonds Rivard, b.7, Classes spécialisées : Clément Thibert, *Rapport annuel pour l'année 1955-56. Classes spéciales sous la surveillance du Centre de service social de*

Trois-Rivières, 36 p; Louise Bienvenue et Lucia Ferretti, *Entrevue avec Clément Thibert*, Québec, 26 novembre 2009.

38. Euchariste Paulhus, *L'éducabilité religieuse des déficients mentaux*, Lyon, Emmanuel Vitte éditeur, 1962.

39. Louise Bienvenue et Lucia Ferretti, *Entrevues avec monseigneur Euchariste Paulhus*, Sherbrooke, 5 novembre et 3 décembre 2009. La première formulation de la théorie des étapes que nous avons pu identifier provient de la source suivante : AOCCOPQ, G. Gendreau, « Les étapes de la rééducation d'après l'expérience de Boscoville », Conférence présentée en 1960, au premier colloque de criminologie de l'Université de Montréal ». L'ouvrage tiré de la thèse de doctorat de Jeannine Guindon (1970) en constitue, toutefois, la pièce la plus achevée : Louise Bienvenue, *loc. cit.*

40. En témoigne, par exemple, ce rapport de séjour au Canada de Dan Q. R. Mulock Houwer, fondateur de l'Association internationale des éducateurs pour jeunes inadaptés, « "Oh!...Canada!" (I) », *Informations de l'Union internationale de Protection de l'Enfance*, n° 89, mai/juin 1960, 6 p.

41. Fondée en 1955 par les pionniers de la théorie des étapes, l'Association des éducateurs spécialisés pour jeunes inadaptés s'engage très tôt dans une longue quête vers la reconnaissance légale de la profession qui trouvera son véritable aboutissement en 2000, avec la création de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCPPQ).

42. Jeannine Guindon, *Les étapes de la rééducation des jeunes délinquants et des autres...*, Paris, Fleurus, 1970, 328 p. Noël Mailloux, *Jeunes sans dialogue*, Paris, Fleurus, 1971 ; Gilles Gendreau, *L'intervention psycho-éducative : Solution ou défi ?*, Paris, Fleurus, 1978, 308 p. Euchariste Paulhus recevra la même reconnaissance pour ses travaux sur les déficients intellectuels. E. Paulhus et Jean Mesny, *L'Engagement chrétien du jeune inadapté*, Paris, Fleurus, 1968, 253 p.

43. Les archives de l'OCCPPQ, principalement la collection « APEQ », témoignent des nombreux contacts des éducateurs québécois avec l'AIEJI. Par ailleurs, la collection « Gilles Gendreau », réunit certains textes de conférences internationales, dont celles du père Noël Mailloux : « La personnalité du délinquant est-elle pathologique ? », Rapport général présenté au Congrès de Criminologie de La Haye, 1960 et « La délinquance juvénile au Canada », conférence présentée au troisième congrès mondial de psychiatrie [s.l.], juin 1961. Enfin, dans la collection « Jeannine Guindon », on trouve un « Mémoire concernant la demande d'incorporation de la profession de psycho-éducateur », daté d'octobre 1969, qui fait longuement état du rayonnement international des membres de l'association professionnelle.

44. Sur le triste sort réservé au milieu des années 1950 au Mont-Providence et aux enfants qu'il hébergeait, voir Marie-Paule Malouin (1996), chapitre 9. L'idée de former une Commission de l'éducation spéciale au Département de l'Instruction publique est émise dès 1955 par monseigneur Irénée Lussier (Caritas-Canada, *Le problème social...*, *op. cit.*, 119).

45. Stéphane Paquin (2003) et Frédéric Bastien (2003).

46. AAESJI, Collection Marcel Saint-Jacques, Lettre de Jean-Guy Perron, clinique médico-psychologique, 955 est King, Sherbrooke, à M. Guy Beauvais, directeur, Externat médico-pédagogique, CRF, Boulogne, France. (document 52). [1968-02-13]

47. Fonds Rivard, b.8, CQEE : *Programme du Congrès de 1964*. Hôtel Montréal Aéroport Hilton, Dorval, les 5-6-7 décembre 1964, brochure, 20 p.

48. Le nombre d'inscriptions aux congrès annuels est généralement mentionné dans les numéros de décembre ou de mars de la revue *L'Enfant exceptionnel*.

49. Le tirage est indiqué à chaque numéro jusqu'en mars 1968.

50. Laurent Houde, md, «Éditorial », *L'enfant exceptionnel*, 4, 3, septembre 1968, 1. Tout en restant professeur à l'Université de Sherbrooke et en conservant des liens avec l'Institut Val-du-Lac dont il avait été directeur jusqu'en 1963, l'abbé Paulhus prend en 1967 la succession de l'abbé Bissonnier à la direction du Secrétariat international de la Commission médico-pédagogique et psychosociale du BICE. Louise Bienvenue et Lucia Ferretti, *Entrevues avec monseigneur Euchariste Paulhus*, Sherbrooke, 5 novembre et 3 décembre 2009.

51. Les programmes de chacun des congrès étant publiés dans les numéros d'automne ou d'hiver de *L'Enfant exceptionnel*, il est facile d'y repérer l'information sur chacun des invités internationaux. D'autres éducateurs, plus jeunes mais participant aussi aux réseaux d'experts réunis par la commission médico-pédagogique et psychosociale sont aussi invités : Georges Amado, par exemple, directeur du Centre de réadaptation « Le Coteau » de Vitry-sur-Seine ; Michel Lemay, psychiatre rennais pour enfants, qui immigrera ensuite au Québec ; Maurice Capul, directeur de l'École d'éducateurs spécialisés de Versailles ; Marc Ehrhard, directeur de l'École d'éducation spécialisée de Strasbourg (*L'enfant exceptionnel*, 4, 2, juin 1968, 2 ; 5, 3, septembre 1969, 1 ; 6, 4, décembre 1970, 1 ; 7, 3, novembre 1972, 2).

52. Fonds Rivard, b.8, CQEE : *Programme du Congrès de 1964. Hôtel Montréal Aéroport Hilton, Dorval, les 5-6-7 décembre 1964*, brochure, 20 p. ; Euchariste Paulhus, *L'enfant exceptionnel. Document du CQEE à l'intention des commissions scolaires*, avril 1968, 19 p. ; Charlotte B. Michon, tsp., « XIV^e Conférence internationale de l'action sociale », *L'enfant exceptionnel*, 5, 1, mars 1969, p. 29-31 ; « Déclaration des droits du déficient mental », *L'enfant exceptionnel*, 8, 3, septembre 1972, 30-31 et de nouveau en 10, 3, septembre 1974, p. 2 ; « La prise en charge des jeunes en difficulté d'adaptation sociale et affective », mémoire du CQEE présenté au Comité d'étude sur la réadaptation des enfants placés dans les centres d'accueil, *L'Enfant exceptionnel*, 11, 2, juin 1975, n° spécial ; « Mémoire tel qu'expédié aux membres de la commission parlementaire », *L'Enfant exceptionnel*, 12, 1, mars 1976, n° spécial sur *L'Avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse*, p. 1-9.

53. Pour un exemple du regard externe posé sur le système québécois, on lira le portrait contrasté d'Henri Joubrel, « Aperçus sur la protection de l'enfance dans la province de Québec », *Rééducation, Revue française de l'enfance délinquante et en danger moral*, n° 53, 8^e année, janvier/février 1954, 15-22. La charge de Gérard Pelletier est emblématique, pour sa part, des reproches adressés au système institutionnel par une certaine intelligentsia québécoise : *Histoire des enfants tristes, un reportage sur l'enfance sans soutien dans la Province de Québec*, Montréal, Action nationale, 1950, 95 p.

54. Pour une analyse approfondie, Euchariste Paulhus, *Enfants à risque*, op. cit., (particulièrement la troisième partie). Voir aussi Dan Mulock Houwer, « Pauvres enfants des pays riches », *L'enfant exceptionnel*, 4, 4, décembre 1968, p. 4-12; Maurice Capul, « Les nouvelles orientations de la rééducation en France », *L'enfant exceptionnel*, 6, 4, décembre 1970, p. 25-31.

55. Dimitri Sudan, loc. cit..

56. Plusieurs experts européens en visite au Québec se prononcent sur l'originalité des expériences qui y sont menées et la contribution de leurs collègues québécois à la

recherche commune. Fonds Rivard, b.7, Enfance déficiente : *Correspondance de Henri Bissonnier de la Commission médico-légale et psycho-pédagogique du BICE, Paris, à Reynald Rivard, 25 janvier 1955* ; René Dellaert, « Plaidoyer pour une pédagogie curative élargie », *L'Enfant exceptionnel*, 3, 3, mars 1967, 25-33 ; Marc Ehrhard, « De la prévention de la mésadaptation juvénile dans une perspective d'action sociale globale », *L'Enfant exceptionnel*, 7, 4, décembre 1971, 22-40 ; Marc Lecavalier, « Techniques d'éducation spécialisée », *L'Enfant exceptionnel*, 9, 1, mars 1973, 1-2 ; Euchariste Paulhus, *Enfants à risque*, *op. cit.*, 154-156.

RÉSUMÉS

Présents à l'origine même du Bureau international catholique de l'enfance, en 1947, les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté ont trouvé dans cet organisme à la fois un réseau de réflexions et d'expérimentations communes et une tribune où faire valoir les solutions mises en pratique au Québec. Dans cet article, nous faisons connaître les grands axes de la recherche effectuée plus particulièrement au sein de la Commission médicopédagogique et psychosociale ainsi que le rôle pivot de l'abbé Henri Bissonnier dans les années 1950 et 1960. Nous mettons aussi en lumière les liens qui existent à partir des années 1960 entre le BICE et le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle, dont les travaux ont contribué à inspirer la Loi sur la protection de la jeunesse, votée en 1977.

Already active when the Bureau international catholique de l'enfance came into being in 1947, exceptional child specialists in Quebec found within this organization both a network of joint reflection and experimentation as well as a platform allowing them to promote the strategies being used in Quebec. In this article, the authors set forth the broad orientations of the research conducted specifically by the Commission médico-pédagogique et psychosociale and recount the pivotal role of Father Henri Bissonnier during the 1950s and 1960s. This article also brings to light the ties existing, as of the 1960s, between the BICE and the Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle, whose work contributed to inspiring the Youth Protection Act, passed in 1977.

AUTEURS

LUCIA FERRETTI

Université du Québec à Trois-Rivières

LOUISE BIENVENUE

Université de Sherbrooke